|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE  DIRECTION GÉNÉRALE DE LA JUSTICE ET DES CONSOMMATEURS  Direction C – Etat de droit, droits fondamentaux et démocratie  **Unité C.4 – Démocratie, anti-corruption, citoyenneté de l'Union et libre circulation** |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG JUST - Direction C - Unité C.4 – Démocratie, anti-corruption, citoyenneté de l'Union et libre circulation |
| Numéro de poste Sysper: | Poste no 469305 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Marie-Hélène Boulanger  Marie-Helene.Boulanger@ec.europa.eu  3 trimestre 2025  2 ans  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-04-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La mission de l’unité est au cœur de l’action de la Commission dans les domaines de la démocratie, de la lutte contre la corruption et des droits de la citoyenneté de l’UE tels que la libre circulation des personnes et la protection consulaire. Cette unité est chargée de:

* Développer le cadre politique et législatif de l’UE dans le domaine de la démocratie au moyen de mesures telles que le soutien à des élections libres et équitables, la promotion des valeurs démocratiques et des processus démocratiques résilients ainsi que le renforcement de la légitimité démocratique de l’Union et de l’engagement des citoyens de l’Union dans la vie démocratique de l’Union ;
* Concevoir une politique dans le domaine de la libre circulation des personnes, contrôler la mise en œuvre effective du droit à la libre circulation, notamment les droits des citoyens de l’Union mobiles, et veiller à ce que les autorités consulaires et diplomatiques des États membres fournissent une protection effective aux citoyens de l’Union dans les pays tiers ;
* Mettre en œuvre et promouvoir la citoyenneté de l’Union;
* Développer la politique et le cadre législatif de l’UE en matière de lutte contre la corruption

L’unité est composée de 36 personnes avec un très bon esprit d’équipe et un niveau élevé d’énergie et d’engagement

**Présentation du poste (nous proposons)**

Le candidat retenu contribuera au développement des politiques dans le domaine de la démocratie et des domaines qui y sont liés, élections et droits liés à la citoyenneté de l’Union, en veillant à la mise en œuvre des orientations et priorités politiques de la Commission.

Le/la candidat (e) retenu (e) devra notamment:

*Contribuer à la définition d’objectifs et de priorités politiques ainsi qu’à la planification et à la programmation internes.*

*Participer à l’élaboration des politiques, y compris la préparation de propositions, la rédaction de briefings, de discours et de notes d’analyses sur les droits liés à la citoyenneté de l’Union, la démocratie, les élections, la publicité à caractère politique et les domaines connexes.*

*Répondre aux demandes d’information et aux plaintes, recueillir des informations auprès des États membres et des tiers et rédiger des rapports sur les législations et pratiques nationales.*

*Assurer une coordination avec les services concernés de la Commission, représenter l’unité lors des réunions interservices et communiquer avec les parties prenantes afin de garantir une mise en œuvre efficace des politiques.*

*Réaliser des analyses quantitatives et qualitatives des politiques, étudier les consultations des acteurs dans le domaine et intégrer les résultats obtenus dans les politiques de l’UE.*

*Fournir une analyse juridique, notamment en examinant la jurisprudence de la Cour de justice et en rédigeant des notes de synthèse sur des questions juridiques liées aux droits de la citoyenneté de l’Union et à la démocratie.*

*Gérer les documents et dossiers, y compris leur enregistrement, classement et stockage, et veiller au respect des règles de gestion des documents.*

*Assurer une veille juridique de la situation politique, économique et sociale au niveau national dans le domaine des droits liés à la citoyenneté de l’Union, de la démocratie et des domaines connexes, et diffuser des informations sur les politiques de l’UE dans ces domaines aux interlocuteurs nationaux.*

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un(e) collègue dynamique et motivé(e), intéressé(e) et ayant une expérience d’au moins 3 ans dans la conception et le développement de politiques dans le domaine de la démocratie et des élections libres et équitables. Le/la candidat(e) retenu(e) contribuera à l’évolution des politiques dans le domaine de la démocratie et des sujets liés, des élections et des droits de la citoyenneté de l’Union, en veillant à la mise en œuvre des orientations et priorités politiques de la Commission. Une expérience dans l’élaboration et la mise en œuvre d’initiatives stratégiques constituerait un atout. Le/la candidat(e) retenu(e) doit avoir une expérience de négociations, être capable de travailler sur des sujets sensibles et politiques sous la supervision de fonctionnaires de la Commission, avoir un très bon esprit d’équipe, être en mesure d’assumer un niveau élevé de responsabilités et être capable de trouver et de proposer des solutions créatives aux problèmes. Les candidat(e)s doivent posséder d’excellentes compétences organisationnelles et être capables de produire un travail de qualité. Ils doivent faire preuve de dynamisme, d’initiative et de créativité dans leur travail. La maîtrise de l’anglais à l’écrit et à l’oral est essentielle.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008)6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET) conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé(e), veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)